

**Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions,
de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

ANNEXE 1

(actualisée par délibération du 8 avril 2020)

L'IFSE : les groupes de fonctions

Groupes de fonctions	Fonctions
A 1	Fonctions de direction générale : stratégie de pilotage à l'échelle de la collectivité impliquant l'encadrement de plusieurs directions.
A 2	Fonctions de direction : stratégie de pilotage à l'échelle de la direction, impliquant l'encadrement de plusieurs services. Conduite de projets ou de missions.
A 3	Fonctions de direction adjointe, de management hiérarchique d'un service ou de management fonctionnel d'une politique publique ou d'un domaine particulièrement sensible.
A 4	Fonctions d'encadrement de proximité ou de conduite de projets, d'opérations ou de missions s'inscrivant dans une politique plus large, en proximité avec les territoires.
B 1	Fonctions d'encadrement intermédiaire ,pilotage d'un établissement ou d'une activité sans fonction d'encadrement hiérarchique
B 2	Fonctions d'encadrement de proximité ou sans encadrement avec une technicité importante
B 3	Fonctions d'instruction de dossiers et de suivi d'une activité impliquant une bonne connaissance des processus et de la réglementation.
C 1	Fonctions d'encadrement de proximité : gestion et coordination d'équipes.
C 2	Fonctions opérationnelles sans encadrement .